

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Avril 2018

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire présente au conseil les décisions prises depuis le dernier conseil

Il informe que le coût du lot 1 relatif à la construction du Centre de Loisirs augmente de 50 000 euros ce qui donnera lieu à une demande complémentaire de subvention.

Délibération n° 2018-20 :

La mutation de Rémi ayant entraîné la vacance d'un poste d'agent technique affecté à la voirie et aux espaces verts. Monsieur le Maire propose que de procéder à son remplacement.

M. BROQUET demande si le salaire correspondra à celui de Rémi.

A grade équivalent, le même salaire sera proposé.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2018-21 :

M. le Maire indique qu'il s'agit de lancer une procédure de déclassement d'un chemin rural considérant que ce chemin situé entre l'e chemin des clapiers et la rue du val, d'une longueur de 65 mètres environ, enherbé, n'est plus utilisé par le public et que cette voie de liaison est devenue inutile. L'objectif est de permettre aux propriétaires du terrain qui jouxte le chemin d'acquérir des droits à construire. La vente est fixée à 15 000 euros avec prise en charge des frais de procédure par la mairie. Le prix peut paraître élevé mais la surface vendue est d'environ 300 m². Cette recette financera des aménagements sur la commune.

M. BROQUET précise que l'activité agricole n'est pas lésée et qu'un PV de bornage sera nécessaire.

M. le Maire signale que les autres riverains peuvent aussi être intéressés mais que cela est peu probable.

Une enquête publique est obligatoire.

Mme TAVARES demande comment se passe l'enquête publique.

M. le Maire précise que cette enquête sera réalisée par un commissaire-enquêteur et qu'elle peut durer un mois

Il soumet au vote les points suivants :

- Le constat de la désaffectation du chemin rural,
- Le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux

- L'autorisation d'organiser l'enquête publique pour ce projet.

Chacun des points, voté séparément, obtient un vote à l'unanimité.

Délibération n° 2018-12 :

Monsieur CHAUVIN précise que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans une liste élaborée par la mairie. Il fait lecture de la liste établie.

M. le Maire indique que nous avons acheté récemment six vitrines, installée dans le village pour diffuser des informations, d'un coût unitaire de 190 €, et que pour cet achat la commune récupéra la TVA.

Mme ALIX demande à propos de l'information qui s'occupe du site.

M. le Maire répond qu'un changement de prestataire est en cours et qu'il lui sera demandé de rendre le site plus ergonomique.

La liste proposée est votée à l'unanimité.

Délibération n° 2018-13

Ce point traite de l'abattement à la base de la taxe habitation 2019.

M. CHAUVIN indique que les abattements restent identiques à ceux de 2018 et qu'ils ne concernent pas les résidences secondaires. Il rappelle que cette délibération est toujours prise à l'avance.

M. BROQUET signale qu'il existe une interrogation sur le paiement futur de la taxe d'habitation.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 2018-14

M. CHAUVIN propose au vote les taux d'imposition 2018 qui restent inchangés.

Pas de remarque particulière.

Vote à l'unanimité.

Délibération n° 2018-15 :

M. CHAUVIN fait remarquer que le compte de gestion, réalisé par la trésorerie est conforme aux écritures comptables du Maire. Il révèle un résultat d'exercice excédentaire en section de fonctionnement (105 578.95 €) et un résultat d'exercice déficitaire en section d'investissement (36 819.74 €).

Pas de remarque particulière.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2018-16 :

M. CHAUVIN présente le compte administratif.

En regard des documents distribués sur table, Mme CHAINE demande pourquoi il est noté en ligne 138 l'annulation d'une subvention (117 000€ de la DETR).

Il est précisé que cette somme avait été inscrite à deux reprises d'où l'annulation.

M. CHAUVIN rappelle que les dépenses, non réalisées, sont annulées et que les recettes sont reportées en « reste à réaliser ».

Sous la présidence du premier adjoint, M. CHAUVIN, le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents (14 votes).

Délibération n° 2018-17 :

Une fois le compte administratif approuvé, Mr CHAUVIN informe que l'excédent de fonctionnement (250 285.52 €) doit faire l'objet d'une délibération quant son affectation et demande aux membres du conseil municipal de statuer. Il propose la répartition suivante :

- + 202 519.39 € en section de fonctionnement à l'article R002,
- + 47766.13 € en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement à l'article 1068.

Pas de commentaire particulier.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n° 2018-18 :

Ce point concerne le budget primitif « commune » pour l'année 2018.

Pour la section fonctionnement, M. PHILIPPE demande une information concernant la ligne 62878 (différence considérable entre le budget précédent et la proposition nouvelle).

M. CHAUVIN précise que la somme inscrite en 2017 correspondant aux frais facturés par la communauté de commune Gally-Mauldre correspondant à l'accueil provisoire à Maule des enfants scolarisés à Aulnay suite aux inondations de 2016. Cela a engendré des frais de restauration et ALSH. Les contributions des familles ont été versées en 2016 mais la convention ayant été signée qu'en 2017 la dépense a été budgétée en 2017.

Concernant la ligne 6454 (cotisation ASSEDIC) : montant en baisse de 4 400.00 à 900.00 €. Cela s'explique par l'arrêt des cotisations ASSEDIC en Juillet consécutif à l'arrêt de la prestation de la Ligue de l'Enseignement.

Pour la ligne 6455, il s'agit d'un réajustement par rapport aux dépenses réelles (de 15 400.00 à 13000.00 €).

Pour la section d'investissement, M. PHILIPPE demande à quoi correspond la ligne 2135. Cette ligne concerne le futur foyer social intergénérationnel.

M. PHILIPPE fait remarquer qu'il faudrait peut-être travailler avec un autre architecte mais il pense que celui-ci n'est pas le seul responsable (oubli du lot 1), il y a aussi la commission d'appel d'offres.

M. BROQUET indique le retour de l'appel d'offre et les éléments fournis étaient cohérents.

M. le Maire rappelle que l'erreur matérielle n'aura pas d'impact sur la charge financière étant donné la demande complémentaire de subvention.

Il indique que la ligne 2313, correspond à la réfection du toit de l'église, aux travaux du futur cabinet médical et du city-stade.

M. le Maire précise qu'une demande de subvention pour la réfection de l'église est possible. Il rappelle que la vente du chemin rural permettra le financement de certains travaux.

Il signale également que le cabinet médical sera porté à 100 % par la commune car l'aide du département est peu probable.

M. BROQUET demande à combien s'élève l'endettement par habitant.

M. CHAUVIN indique environ 45 €.

Le budget primitif communal pour l'année 2018 est voté à l'unanimité.

Délibération n° 20108-19 :

Cette délibération concerne l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat des Yvelines.

L'intérêt pour la commune est d'avoir des prix plus attractifs pour chauffer les bâtiments communaux.

M. BROQUET demande si les particuliers pourraient bénéficier de ces tarifs

M. CHAUVIN précise que les particuliers peuvent adhérer à certains organismes mais la prestation ne s'adresse pas aux particuliers.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses :

M. PHILIPPE indique qu'il n'a reçu sa convocation pour ce conseil seulement hier.

M. PHILIPPRE lit un courrier que lui a adressé Alain GAILLARD qui s'étonne de l'absence de réunion pour le comité finance.

M. le Maire rappelle que des documents confidentiels ont été divulgués, il indique que si des documents de travail sont diffusés il est difficile d'accorder la confiance et qu'en conséquence le comité finances n'a pas été réuni.

Concernant le projet commerce, Mr le Maire indique qu'il y a un blocage pour l'instant.

Mme ALIX demande s'il y a une date de démarrage pour le centre de loisirs.

M. le maire précise que les entreprises réalisent au préalable une étude de sol et qu'il est souhaitable que le gros œuvre soit réalisé pendant les vacances scolaires.

Il signale également que l'aménagement d'un parking pendant les travaux est prévu et qu'il espère le conserver ensuite pour le personnel de la mairie et des écoles. Cela libérera des places sur le parking de la mairie.

M. PHILIPPE est surpris qu'une association n'ait pas de subvention.

M. le Maire précise que cette association n'a organisé aucune manifestation l'an dernier et par conséquent nous avons réduit le montant de la subvention accordée.

Mme ALIX souhaite savoir si l'ouverture de ce centre de loisirs est bien maintenue pour les vacances de la Toussaint.

M. le Maire indique que l'objectif est maintenu. D'autre part il confirme que le centre de loisirs ne sera pas ouvert cet été comme prévu initialement.

Mme ALIX demande quelle est la fréquentation du centre de loisirs ?

M. le Maire précise que la fréquentation est moins conséquente en avril qu'aux vacances de Février. Certains parents ont pris des dispositions sur d'autres communes en raison des travaux. Nous avons maintenu Avril pour rendre service aux parents.

M. PHILIPPE demande s'il existe des accords avec les communs alentours.

M. le maire précise qu'il n'y a pas d'accord financier mais que la commune de Flins propose un tarif plutôt favorable. Des parents d'Aulnay ont pris contact avec Flins pour les vacances d'été.

Mme ALIX souhaite également la date de la prochaine parution du journal.

M. le Maire indique qu'il est dans l'action pour plusieurs dossiers (centre de loisirs, cabinet médical, foyer social, commerce ...) et que notre bilan sera jugé sur nos actes et notre efficacité. Le journal sera publié dès que possible.

Mme CHAINE précise qu'il pourrait y avoir les différentes actions et le journal. Elle précise que plusieurs conseillers ont rappelé qu'il y avait un manque-cyant de communication à l'intérieur de l'équipe et vis à vis des Aulnaysiens. Le sentiment de ces personnes est que les projets arrivent ficelés et qu'il n'est plus possible de les modifier.

M. le Maire répond qu'il préfère l'action à la communication, que les Aulnaysiens privilégient les actions concrètes comme l'ouverture d'un cabinet médical à la publication du journal.

Mr le Maire précise que concernant le site internet la mairie va changer de prestataire et que cela devrait améliorer l'information. Il indique que son bureau est ouvert et qu'il est prêt à donner du temps et des informations à ceux qui le sollicitent.

Mme ALIX s'interroge également sur la situation dite « des pigeons »

M. CONTET indique que cette affaire repasse fin avril au tribunal avec mise en demeure de tout nettoyer et d'arrêter de nourrir les oiseaux.

D'autre part M. CONTET fait un point sur la vente du bois : 960 € ont été versés au bénéfice de la caisse des écoles. 42 personnes ont souhaité en bénéficier 35 personnes ont déjà été servis.

Mme CHAINE souhaiterait plus d'informations pour l'évolution des dossiers pour l'ensemble des conseillers, voire des réunions publiques en particulier pour les commerces.

Mr le maire répond qu'il n'est pas souhaitable d'organiser des réunions publiques sans être en possession de tous les éléments car nous ne serions pas en mesure de répondre à toutes les interrogations.

Mme ALIX rappelle qu'elle souhaite plus de réunions d'information.

M. le Maire rappelle qu'un certain nombre de réunion a été organisé et que beaucoup ne pouvaient pas se libérer.

Fin de la séance à 23 h 15.



Secrétaire de séance : Marie-Noëlle ABADIE.